

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 janvier 2021 à 19 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et les membres du conseil sont réunis par un système de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS

Kathy Poulin	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Dominique Forget	Conseillère, district 2
Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Carl De Montigny	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier Directrice générale et secrétaire-trésorière

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de la mairesse
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2020 à 18h30 et à 19h30 et du 17 décembre 2020
 - 1.4 Certificats de crédits
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Renouvellement contrat - Entretien des logiciels PG Solutions Inc.
 - 2.2 Modification de la résolution 19-07-192 — FDT — Étude d'opportunité pour construire deux dessertes autoroutières sur l'Autoroute 15 — Sortie 76
 - 2.3 Lettre d'entente — Échelon employé(e) 69-0019
 - 2.4 Embauche — Directrice du service des travaux publics
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
 - 3.2 Dépenses incompressibles — Année 2021
 - 3.3 Subventions TECQ 2010-2013, TECQ 2014-2018 et PIQM — Affectation aux dépenses à taxer ou à pourvoir
- 4 Travaux publics

- 4.1** Permission de voirie — Année 2021
- 5** Urbanisme et environnement
 - 5.1** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels — Lot 2 989 969, rue Bellevue
 - 5.2** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels — Lot 2 990 813, rue Ernest-Brousseau
 - 5.3** Autorisation de dépense — PPU secteur Sapinière
- 6** Loisirs et culture
 - 6.1** Entente — Société d'Habitation du Québec — Programme AccèsLogis — Retiré séance tenante
 - 6.2** Modification de la résolution 2020-11-334 — Chaise existentielle
 - 6.3** Demande d'aide financière — Emplois d'été Canada 2021
 - 6.4** Aide financière — Espace Ludiko
 - 6.5** Autorisation de dépense — Centenaire — Ajouté séance tenante
- 7** Avis de motion
- 8** Projets de règlements
- 9** Règlements
- 10** Varia
 - 10.1** SPCALL - Renouvellement entente — 2021
- 11** Documents déposés
 - 11.1** Dépôt des états comparatifs mensuels
 - 11.2** Dépôt des variations budgétaires — Politique des variations budgétaires
 - 11.3** Dépôt — Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés — Suivi et disponibilité
 - 11.4** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière — Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
 - 11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière — Règlement 700 — Pouvoir d'embauche
 - 11.6** Dépôt — Registre des déclarations de plus de 200 \$ des élu(e)s de la Municipalité
 - 11.7** Dépôt — Déclarations d'intérêts pécuniaires
- 12** Points d'information des conseillers
- 13** Période de réponses
- 14** Période de questions
- 15** Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 30.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2021-01-001

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'AJOUTER le point suivant :

- *6.5 — Autorisation de dépense — Centenaire*

DE RETIRER les points suivants :

- *6.1 — Entente — Société d'Habitation du Québec — Programme AccèsLogis*

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 ainsi modifié.

ADOPTÉE

2021-01-002

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18H30 ET À 19H30 ET DU 17 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2020, des séances extraordinaires du 15 décembre à 18h30 et à 19h30 et de celle du 17 décembre 2020 à 19h00 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2020, des séances extraordinaires du 15 décembre à 18h30 et à 19h30 et celle du 17 décembre 2020 à 19h00.

ADOPTÉE

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants :

2.1, 2.2, 2.3, 5.3, 6.2, 6.4, 6.5, 10.1

Le 12 janvier 2021,

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2021-01-003

2.1 RENOUELEMENT CONTRAT — ENTRETIEN DES LOGICIELS PG SOLUTIONS INC.

ATTENDU QUE les contrats d'entretien des logiciels de la firme PG Solutions Inc. sont renouvelables au 1er janvier de chaque année ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler ces contrats afin de pouvoir effectuer les mises à jour requises et d'avoir un soutien technique sur ces logiciels ;

ATTENDU l'article 938 (6) du *Code municipal* qui permet à la Municipalité d'octroyer ce type de contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement des contrats d'entretien des logiciels municipaux suivants avec la firme PG Solutions Inc., à savoir :

- Gestionnaire municipal : poste budgétaire 02-610-00-414 pour 12 237 \$;

- SYGED : poste budgétaire 02-140-00-414 pour 1 133 \$;
- Mégagest : poste budgétaire 02-130-01-414 pour 11 495 \$;
- UEL et Voilà : poste budgétaire 02-130-01-414 pour 3 461 \$ et 02-610-00-414 pour 422 \$;

D'AUTORISER les dépenses ci-haut mentionnées, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2021-01-004

2.2 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 19-07-192 — FDT — ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR CONSTRUIRE DEUX DESSERTES AUTOROUTIÈRES SUR L'AUTOROUTE 15 — SORTIE 76

ATTENDU la résolution numéro 19-07-192 adoptée le 9 juillet 2019 par laquelle la Municipalité s'est engagée financièrement pour un montant maximal de 2 500,00 \$ pour appuyer la réalisation d'une étude d'opportunité sur la construction de deux nouvelles dessertes autoroutières sur l'Autoroute 15 à la sortie 76 dans le cadre d'une demande d'aide financière de la Municipalité de Val-Morin au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière a été faite dans le cadre d'un autre programme de financement, soit le Fonds de développement des territoires (FDT) et non pas au FARR.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER la résolution 19-07-192 en remplaçant toutes les occurrences au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) par le Fonds de développement des territoires (FDT) ;

DE CONFIRMER le versement d'une contribution maximale de 2 500,00 \$ à la Municipalité de Val-Morin comme convenu dans la résolution 19-07-192, à même le poste budgétaire 02-130-03-699.

ADOPTÉE

2021-01-005

2.3 LETTRE D'ENTENTE — ÉCHELON EMPLOYÉ(E) 69-0019

ATTENDU les représentations du syndicat des cols blancs concernant le traitement salarial de l'employé(e) 69-0019 ;

ATTENDU le projet d'entente entre l'employé(e), le syndicat et la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice générale ou le directeur de la trésorerie à signer le projet de lettre d'entente daté du 5 janvier 2021 concernant le traitement salarial de l'employé(e) 69-0019.

ADOPTÉE

2021-01-006

2.4 EMBAUCHE — DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU le départ à la retraite du directeur du service des travaux publics, Yves Frenette au mois de mars 2021 ;

ATTENDU le processus d'embauche tenu du 17 novembre 2020 au 5 janvier 2021 visant à pourvoir ce poste ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection ;

ATTENDU le projet de contrat de travail daté du 6 janvier 2021.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER Stéphanie Fey au poste de directrice des travaux publics ;

D'AUTORISER la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur du service juridique à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

2021-01-007

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 décembre 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie :

Chèques numéros: 201677 à 201881 577 036.43 \$

ADOPTÉE

2021-01-008

3.2 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES — ANNÉE 2021

ATTENDU QUE des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la Municipalité ;

ATTENDU QUE le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la Municipalité de tout intérêt ou pénalité ;

ATTENDU QUE le directeur de la trésorerie émet des certificats de disponibilité de fonds aux postes budgétaires mentionnés ;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier en cours d'année certaines autorisations suite à de nouvelles orientations ou en étant plus efficient dans certains domaines ;

ATTENDU QUE la loi permet une telle délégation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement des frais suivants :

- Salaires et avantages sociaux ;
- Service de la dette ;
- Quote-parts ;
- Électricité ;
- Remboursement au fonds de roulement ;
- Centre d'exposition ;
- Assurances ;
- Contrat d'entretien ménager ;

- Système d’alarme ;
- Frais d’entretien des logiciels PG Govern ;
- Local Lézarts Loco ;
- Contrat patinoires ;
- Téléphonie et internet ;
- Produits chimiques (chlore) ;
- Contrôle des animaux (SPCA) ;
- Marché public ;
- Analyse eau potable ;
- Centre régional de service aux bibliothèques publiques ;
- Immatriculation des véhicules ;
- Atelier de l’Île ;
- Journal Ski-se-dit ;
- Fondation Derouin ;
- Frais de vérification ;
- Remboursement inscriptions Sainte-Agathe-des-Monts ;
- Gaz naturel ;
- Hébergement boîtes de courriels et boîtes vocales ;
- Huile à chauffage ;
- Entretien vêtements travaux publics (Québec Linge) ;
- Le Havre (programme de supplément au logis) ;
- Entente triennale de développement culturel (2021, 2022, 2023) ;
- Frais de banque ;
- Déficit OMH ;
- Analyse rejet eaux usées ;
- Location photocopieur ;
- Location d’appareil postal ;
- Destruction de documents – Confidentiel ;

D’AUTORISER le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-01-009

3.3 SUBVENTIONS TECQ 2010-2013, TECQ 2014-2018 ET PIQM — AFFECTATION AUX DÉPENSES À TAXER OU À POURVOIR

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le versement de certaines subventions avant que le financement à long terme n’ait été effectué.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l’unanimité

D’AFFECTER au poste « Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir » les montants reçus concernant la part provinciale des subventions TECQ 2010-2013, TECQ 2014-2018 et PIQM relatives au paiement de la dette pour laquelle le remboursement en capital et intérêts n’a pas débuté au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

2021-01-010

4.1 PERMISSION DE VOIRIE — ANNÉE 2021

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l’emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d’œuvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité s’engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité s’engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l’unanimité

DE DEMANDER au ministère des Transports d’accorder à la Municipalité les permissions de voirie au cours de l’année 2021 ;

D’AUTORISER le directeur des travaux publics ou la directrice générale à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l’emprise n’excèdent pas 10 000 \$;

DE S’ENGAGER à respecter les clauses de la permission voirie ;

DE S’ENGAGER à demander, chaque fois qu’il sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2021-01-011

5.1 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS — LOT 2 989 969, RUE BELLEVUE

ATTENDU QUE lors d'une demande de lotissement, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU QUE la demande de lotissement numéro 2020-10020 pour le lot 2 989 969 situé sur la rue Bellevue doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER, dans le cadre de la demande de lotissement 2020-10020, une contribution financière de 3 934,90 \$ au Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

DE SOULIGNER que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation, le cas échéant.

ADOPTÉE

2021-01-012

5.2 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS — LOT 2 990 813, RUE ERNEST-BROUSSEAU

ATTENDU QUE lors d'une demande de lotissement, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU QUE la demande de lotissement numéro 2020-10023 pour le lot 2 990 813 situé sur la rue Ernest-Brousseau doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER, dans le cadre de la demande de lotissement 2020-10023, une contribution financière de 14 790,00 \$ au Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

DE SOULIGNER que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation, le cas échéant.

ADOPTÉE

2021-01-013

5.3 AUTORISATION DE DÉPENSE – PPU SECTEUR SAPINIÈRE

ATTENDU la résolution 2020-08-237 par laquelle un contrat a été accordé à la firme L'Atelier Urbain pour la réalisation d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de la Sapinière ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite bonifier le processus de consultation publique dans le cadre de ce PPU.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice générale à engager, à même le surplus accumulé non-affecté, une somme maximale de 8 500,00 \$, taxes incluses, pour permettre à la Firme l'Atelier Urbain de bonifier le processus de consultation publique.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

6.1 ENTENTE — SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — PROGRAMME ACCÈSLOGIS — RETIRÉ SÉANCE TENANTE

Point retiré séance tenante.

2021-01-014

6.2 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-11-334 — CHAISE EXISTENTIELLE

ATTENDU la résolution 2020-11-334 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 concernant l'acquisition de la Chaise existentielle auprès des artistes Mathieu Patoine et Soufia Bensaïd pour une somme de 2 500,00 \$, taxes incluses.

ATTENDU QUE la résolution aurait dû mentionner que la somme n'incluait pas les taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER la résolution 2020-11-334 de la façon suivante : remplacer les termes « taxes incluses » par les termes « plus taxes, si applicables ».

ADOPTÉE

2021-01-015

6.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2021

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada 2021 est une initiative du Gouvernement du Canada qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande de financement pour différents services dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à présenter une demande de financement dans le cadre de l'édition 2021 du programme Emplois d'été Canada et d'autoriser cette dernière à signer tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-01-016

6.4 AIDE FINANCIÈRE — ESPACE LUDIKO

ATTENDU la demande reçue de l'organisme Espace Ludiko pour que la Municipalité contribue à offrir la Ludothèque en cadeau à des familles dans le besoin ;

ATTENDU la recommandation de la directrice du service des loisirs et de la culture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une aide financière de 260,00 \$ à Espace Ludiko pour l'achat de quatre (4) cartes de membre de la Ludothèque pour des familles dans le besoin, à même le poste budgétaire 02-70170-970.

ADOPTÉE

2021-01-017

6.5 AUTORISATION DE DÉPENSE — CENTENAIRE — AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

ATTENDU QUE l'organisation des festivités du Centenaire dépend de subventions gouvernementales et privées ;

ATTENDU QUE les subventions attendues ne sont pas au rendez-vous, notamment en raison de la pandémie ;

ATTENDU QUE certaines dépenses du budget du Centenaire sont amortissables ;

ATTENDU la demande du comité organisateur du Centenaire d'augmenter le budget de l'événement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER un budget supplémentaire de 30 000 \$ pour l'organisation du Centenaire de la Municipalité ;

DE DEMANDER que les dépenses faites à même ce budget soient autorisées à l'unanimité par un comité formé par la mairesse Kathy Poulin, le conseiller Carl De Montigny et le conseiller Guy Séguin ;

D'AFFECTER ce budget à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun.

9 RÈGLEMENTS

Aucun.

10 VARIA

2021-01-018

10.1 SPCALL - RENOUELEMENT ENTENTE - 2021

ATTENDU l'entente entre la Municipalité et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux Laurentides-Labelle inc. (SPCALL) signée en décembre 2016 et renouvelée annuellement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler cette entente pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le renouvellement de l'entente avec la SPCALL pour l'année 2021 ;

D'AUTORISER une dépense de 28 121,80 \$, taxes incluses s'il y a lieu, à même le poste budgétaire 02-292-00451.

ADOPTÉE

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs mensuels en date du 31 décembre 2020.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES — POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de décembre 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT — EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS — SUIVI ET DISPONIBILITÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 décembre 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE — DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de décembre 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE — RÈGLEMENT 700 — POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de

pouvoirs à certains fonctionnaires et employé(e)s quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.6 DÉPÔT — REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES ÉLU(E) S DE LA MUNICIPALITÉ

Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale requiert que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet d'une déclaration écrite. Selon l'Article 6 de la loi, la secrétaire-trésorière doit déposer annuellement, un extrait du registre qu'elle tient à cet égard.

Le Conseil prend acte du dépôt de l'extrait du registre.

La directrice générale et secrétaire-trésorière y mentionne n'avoir reçu aucune déclaration depuis le dépôt du dernier extrait du registre lors de la séance de décembre 2019.

11.7 DÉPÔT — DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du Conseil municipal doivent, annuellement, déclarer certains intérêts monétaires.

À cet effet, le Conseil prend acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de ses membres suivants :

- La mairesse Kathy Poulin
- Le conseiller Jean-François Giasson
- La conseillère Dominique Forget
- Le conseiller Mathieu Bouthillette
- Le conseiller Guy Séguin
- Le conseiller Carl De Montigny
- La conseillère Manon Paquin

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se déroule en vidéoconférence et la période de questions n'a pas lieu.

2021-01-019

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire du 12 janvier 2021 à 20 h 38.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

Kathy Poulin
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière